

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

2ème Commission Vie des Campus

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre, sous format électronique,

**jusqu'au mercredi 16 octobre 2024,
délai de rigueur,**

aux adresses mails suivantes : scevu@univ-smb.fr
svec@univ-smb.fr

Procédure de dépôt d'une demande de subvention auprès de la Commission Vie des Campus

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est destiné à **aider les projets des étudiants** (ex : projets des associations sportives, culturelles, actions de bénévolat étudiant et toute autre initiative collective des étudiants).

Toute demande de subvention* doit impérativement comporter :

- le **dossier de demande de subvention complet et faisant apparaître l'intégralité du budget prévisionnel**
 - Co-financement éventuels
 - Ensemble des devis en rapport avec le projet
 - Précisions concernant les aides financières fournies par un service, une composante, un service externe à l'USMB
- un **compte de résultat** (ensemble des charges et des recettes)
- un bilan de l'action subventionnée précédemment accompagné des factures et autres justificatifs éventuels en cas de renouvellement de subvention
- un **RIB** au nom de l'association.

La campagne est ouverte aux associations étudiantes labellisées ou ayant entamé une démarche de labellisation.